

TOUT POUR LE SPORT

CoDeCo de ce 3 décembre 2021 : le sport épargné

Vendredi 3 décembre 2021

Une menace réelle pesait sur le sport en intérieur mais il a été épargné par le CoDeCo de ce 3 décembre. Les compétitions sportives pourront toujours avoir lieu dans le respect des règles actuelles dont le huis-clos pour l'intérieur (sauf deux accompagnants pour les moins de 18 ans). Notons avec plaisir que le Premier Ministre, Alexander De Croo, et le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, ont mentionné combien la pratique sportive était importante pour la santé mentale et physique et qu'il convenait donc de pouvoir la maintenir.

Le sport amateur peut se poursuivre mais doit dès lors continuer à appliquer un ensemble de mesures contraignantes comme le contrôle du CST dès 16 ans (toujours en indoor et à partir de 100 en outdoor), la ventilation, le huis-clos en intérieur, les CO² mètres, le port du masque en dehors de la pratique sportive, etc.. conformément au protocole.

Le seul changement semble être que le port du masque sera obligatoire dès l'âge de 6 ans et non plus 10 ans.

L'HoReCa étant aussi épargné par de nouvelles restrictions, les cafétérias et buvettes pourront rester ouvertes dans le respect du protocole actuel (table de 6 maximum, port du masque, CST, fermeture à 23h, ...).

Bien entendu, nous attendons la parution de l'Arrêté royal pour avoir confirmation de ce qui a été annoncé lors de la conférence de presse.